Questions orales

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, si la Croix-Rouge s'apprête à retracer les gens, c'est que c'est sérieux.

Doit-on comprendre que la ministre n'assume pas ses responsabilités parce qu'elle rejette l'idée même d'indemniser les personnes contaminées par le virus de l'hépatite C à la suite de transfusions sanguines?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je prends toujours mes responsabilités très au sérieux, mais évidemment, on n'a pas toutes les réponses. Quand on dit ne pas avoir pu tester avant 1990, c'est la franche vérité; on ne pouvait pas le faire. Maintenant, on travaille avec nos partenaires, la Croix-Rouge, les hôpitaux, les provinces, tous les intervenants chargés de s'occuper de la santé des Canadiens, pour leur donner le meilleur service possible.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le conseil de bande de Kanesatake a suspendu hier les travaux d'agrandissement du cimetière indien comme preuve de sa bonne volonté. Le chef du conseil de bande indiquait cependant que certaines conditions non précisées devaient être respectées avant de reprendre les négociations.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes, bien sûr. Peut-il confirmer que, parmi les conditions posées par Jerry Peltier, il y aurait, selon Radio-Canada, le versement d'une somme d'argent au conseil de bande? Et dans l'affirmative, à combien s'élève cette somme?

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il fut un temps, durant la prétendue mini-crise d'Oka, où il était très important que les choses se calment, que les parties s'assoient à la table des négociations et que des médiateurs soient nommés. Ce temps est révolu! Le médiateur, le négociateur et les parties intéressées sont maintenant réunies.

Je devrais connaître, au cours des prochains jours, les solutions proposées. En attendant, je ne crois pas qu'il soit approprié de négocier par l'entremise de la presse ou de la Chambre.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre pourrait—il nous dire si, dans le cadre des discussions préalables à la reprise des négociations, il a été question de l'enquête administrative actuellement en cours par son ministère et portant sur l'utilisation des subventions fédérales par le conseil de bande? Est—ce qu'il a été question de cet élément dans les pré—négociations?

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député doit clarifier sa question s'il veut que je lui réponde. S'il veut poser une question claire et soulever un point précis, je suis prêt à lui parler et à lui répondre au retour de la Chambre.

LA SOCIÉTÉ DYNAMIC MAINTENANCE LIMITED

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

La vice-première ministre est-elle au courant que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans détient 50 p. 100 des intérêts de la société Dynamic Maintenance Limited, qui a obtenu, le 1^{er} mai dernier, un contrat d'entretien de 13,5 millions de dollars pour une durée de trois ans à l'aéroport international Pearson?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je crois savoir qu'une entreprise, dont le secrétaire parlementaire a déjà fait partie, avait obtenu un contrat de l'aéroport Pearson. L'affaire a été rendue publique et un journal en a fait état.

• (1425)

Une voix: Il y a environ trois semaines.

M. Tobin: Il y a environ trois semaines, je le répète pour ceux qui dormaient aux commandes. Il semble que les choses aient été faites dans les règles et selon le processus normal d'appel d'offres. Si le député prétend qu'il y a eu méfait, qu'il le dise de façon précise, sinon qu'il tienne des propos plus utiles.

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, quelqu'un s'est endormi aux commandes.

La vice-première ministre est-elle au courant que, même si le député a fait savoir qu'il avait démissionné de ses fonctions d'administrateur et de dirigeant de la Dynamic Maintenance Limited le 1^{er} décembre 1993, le secrétaire parlementaire des Pêches était toujours dirigeant de cette entreprise le 24 mai 1994, selon la liste établie par le ministère des finances et des relations avec les entreprises de la Colombie-Britannique?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, puisque j'ai dit au député que, à ma connaissance, le secrétaire parlementaire s'est conformé à toutes les règles sur les conflits d'intérêts, ce qui a été vérifié par les plus hautes autorités gouvernementales, mon collègue voudra peut—être demander à la Chambre de lui permettre à l'unanimité de se lever et de présenter ses excuses pour avoir inconsidérément porté des accusations.

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, dans une lettre en date du 12 avril 1994, M. Howard R. Wilson, sous-registraire général adjoint et candidat au poste de conseiller libéral en matière d'éthique a déclaré, en réponse à une question concernant la possibilité d'un conflit d'intérêts, que la société en cause était administrée sans lien de dépendance avec le député. Or, un des administrateurs de l'entreprise est le père du député et l'un et l'autre sont copropriétaires d'une résidence qu'ils partagent.

Le gouvernement estime-t-il qu'il s'agit là d'une relation sans lien de dépendance?